

Wir haben für Sie gelesen – Nous avons lu pour vous

Cités satellites et urbanisme

Journée de démonstrations organisée par la Société suisse de médecine préventive à Genève, le 3 juin 1965.

Après l'assimilation des travailleurs étrangers, la toxicologie du tabac, les additifs aux aliments, l'éducation pour la santé, la Société suisse de médecine préventive a mis à son programme les aspects de l'*urbanisme* qui concernent la santé publique.

En prélude à des journées d'études qui se dérouleront l'année prochaine vraisemblablement à Zurich, le Comité avait chargé deux de ses membres, le Dr Charles Bavaud et le Dr Olivier Jeanneret, d'organiser à Genève une journée de démonstrations à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société. Le programme comportait quelques exposés introductifs le matin et l'après-midi des visites des «Cités satellites» de Meyrin puis du Lignon.

Ouvrant la séance, le Dr *Jeanneret* traite brièvement des rapports entre l'urbanisme et la médecine. D'une façon schématique, on peut admettre que ces rapports se situent sur trois plans: d'abord celui des *objectifs*, où l'on voit les urbanistes et les responsables de la santé publique se préoccuper en commun non seulement des conditions physiques du développement d'une cité satellite, mais aussi des répercussions sociales éventuelles de l'arrivée massive de nouveaux habitants, avec le dépaysement et l'inadaptation que cela peut produire dans certains cas, surtout si les nouveaux arrivés viennent du centre d'une ville ancienne ou, au contraire, de la campagne; le deuxième plan est celui de la *distribution des soins médicaux*, assurée traditionnellement par des médecins praticiens et, éventuellement, suivant les dimensions de l'ensemble résidentiel, par des spécialistes travaillant isolément – ou alors par des praticiens œuvrant en groupe, système en vigueur dans de nombreux pays dont les cités satellites pourraient représenter un champ d'expérimentation idéal –; le troisième plan est celui de l'*implantation des services médico-sociaux* qui constituent, avec l'équipement commercial, de loisirs, culturel et social au sens étroit du terme, ce que les urbanistes appellent les «prolongements du logis».

L'orateur souhaite ensuite la bienvenue aux nombreux participants qui, membres de la société ou non, venus de toute la Suisse et de Genève, remplissaient environ la moitié de la salle du cinéma de Meyrin. Il salue les nombreuses personnalités présentes parmi lesquelles se trouvaient le Dr *Pierre Derolle*, Directeur-général-adjoint de l'Organisation mondiale de la santé, et le Professeur *J.J. Mozer*, doyen de la Faculté de médecine, entouré de plusieurs de ses collègues. On notait en outre dans l'auditoire des étudiants en architecture, en sociologie et en médecine.

On ne saurait commencer des démonstrations sans en établir le contexte. Or, en matière d'urbanisme, le contexte fondamental est évidemment la démographie. C'est à Monsieur *Luc Reymond*, directeur-adjoint du Bureau cantonal de statistiques, qu'il appartenait de décrire la *situation de Genève face à son accroissement démographique*. Prenant la précaution de situer les données particulières à Genève par rapport à celles de l'ensemble de la Suisse et des pays voisins, il montre ainsi que les phénomènes d'urbanisation, s'ils sont un peu les mêmes partout en Europe occidentale, affectent très particulièrement un canton comme celui-ci dont la population au départ est déjà en majorité urbaine. A l'aide de graphiques, il analyse ensuite l'intervention des trois facteurs essentiels: la mortalité, la natalité et les

migrations, dont le rôle respectif n'est d'ailleurs pas toujours celui qu'on croit communément. Pour l'ensemble du canton, la silhouette de la pyramide des âges serait celle d'une population qu'on peut qualifier de vieille, sans les immigrants étrangers qui la modifient à la faveur de l'apport continu et massif d'adultes jeunes des deux sexes.

Quant aux cités satellites en général, leur pyramide des âges se présente au contraire comme une caricature de celle des populations jeunes par le fait que la majorité des nouveaux venus est constituée de jeunes ménages, assortis de très jeunes enfants. Au début de l'existence d'une cité satellite, le déséquilibre provoqué par la carence relative en adolescents d'une part, en personnes âgées d'autre part, se répercute sur la vie sociale de l'ensemble et sur celle de chaque ménage. Dans l'ordre des priorités de l'équipement collectif, la création de garderies et de jardins d'enfants ainsi que la construction d'écoles primaires s'imposent de toute urgence. A moyenne échéance cependant, l'équipement doit être prévu pour une large proportion d'adolescents et, à long terme, il doit comprendre des appartements ou des studios pour les personnes âgées. Que la population résidente se stabilise, il faut alors prévoir pour les futurs jeunes ménages une extension de la cité satellite, sinon ceux-ci risquent fort d'émigrer et d'aller s'installer ailleurs, probablement dans d'autres cités satellites qui, à leur tour, pourraient bien passer par les mêmes stades critiques.

Ces constatations amènent à deux conclusions :

1. le développement spontané des cités satellites comporte des *risques de déséquilibre socio-économique*, dans lesquels les facteurs démographiques jouent un double rôle de cause (parmi d'autres) et de résultante;
2. à l'avenir, une meilleure intégration de l'économie et de la démographie devrait permettre d'agir à l'égard de ces risques avant qu'il soit trop tard, c'est-à-dire à *titre préventif*; les mesures préventives à envisager sont parfaitement compatibles avec les principes démocratiques et la sauvegarde des initiatives de l'entreprise privée; mais celle-ci souscrirait plus volontiers, par une collaboration librement consentie, à cette planification d'ensemble, si elle pouvait prendre davantage conscience de ces risques.

Le point de vue de l'urbanisme face à l'accroissement démographique de Genève, nul ne pouvait le présenter avec davantage d'autorité que M. François Peyrot, qui est à la fois architecte, chef du Département des Travaux publics, et Président de la Commission cantonale d'urbanisme. Exposant d'abord les obstacles que rencontre (à Genève en particulier, mais non exclusivement) une programmation destinée à mettre ordre et harmonie dans la construction des groupes immobiliers en général, et des cités satellites en particulier, il souligne l'utilité incontestable de la commission d'urbanisme dont l'organe permanent est un bureau d'études comprenant bien sûr des architectes et des urbanistes mais aussi un sociologue, un économiste, un médecin et une assistante sociale spécialisée. L'expérience de Meyrin aura été fort utile en montrant le rôle essentiel de plans conçus à l'avance, de l'acquisition anticipée de tous les terrains nécessaires à éviter la spéculation, et de la mise en place d'une infra-structure au moins contemporaine à la construction des habitations elles-mêmes. L'orateur fait alors l'apologie du plan d'assainissement genevois destiné à prévenir l'extension de la pollution de l'eau et de l'air, puis déplore le freinage apporté par les mesures fédérales à l'effort remarquable des autorités et des groupes privés visant au développement progressif, à la construction échelonnée de logements en nombre suffisant. Abordant enfin les problèmes sociologiques et psychologiques de la vie dans les grands ensembles, M. Peyrot rappelle les risques que court toute cité satellite de devenir tôt ou tard une cité-dortoir et souligne la nécessité pour les jeunes de bénéficier d'un environnement qui soit satisfaisant au double point de vue affectif et esthétique.

Parmi les interventions qui ont animé la *discussion*, citons celle du Dr R. Rychner (de Versoix), représentant l'Association pour la promotion des centres médicaux de quartier (Association qui groupe des médecins praticiens généralistes et spécialistes, des dentistes et des pharmaciens, des architectes et des économistes) et celle de M. Jean-François Bergier, professeur d'histoire de l'économie et d'économie sociale à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université; ce dernier présenta d'abord en quelques mots un projet de recherches sociologiques qu'il dirige en collaboration de M. Reymond, et qui concerne tout particulièrement la cité de Meyrin; la seconde partie de l'intervention de M. Bergier

fut suivie avec un intérêt encore plus soutenu par l'assistance, étant donné qui' il était le premier orateur à faire part de son expérience personnelle de la vie dans une cité satellite dès les premiers mois de son achèvement: en tant que Président de l'Association des habitants de Meyrin, il a vécu – et sut décrire – une expérience de pionnier!

Un court métrage intitulé «Solitudes», réalisé par un cinéaste amateur de notre ville, couronne la partie oratoire de cette journée par des séquences d'images qui venaient fort à propos illustrer les préoccupations exprimées verbalement jusque là.

Après un déjeuner en commun, les participants montent dans des cars qui parcourent en tous sens la cité satellite: cette *visite* était *commentée* par le Dr *Neumann*, qui y pratique la médecine générale, par M. *Bergier*, par le pasteur *Martin* et par le Dr *Eggermann*, de Vernier.

C'est au chantier du Lignon que les participants descendent des cars et que la seconde démonstration commence devant les plans et la maquette de cette future cité satellite, dont la caractéristique originale est d'être constituée par un bâtiment d'un seul tenant. La situation géographique de cet ensemble résidentiel dans une boucle du Rhône, au voisinage d'une zone industrielle, la très faible proportion de la surface construite par rapport à l'ensemble du terrain disponible, la diversité et la qualité de l'équipement collectif prévu par les constructeurs, ainsi que la rationalisation des procédés de construction furent soulignés par l'architecte, chef de chantier. A cette série d'avantages semblent correspondre néanmoins un certain nombre d'inconvénients qui n'ont pas échappé à quelques participants, architectes pour la plupart, qui posent alors des questions précises et émettent un certain nombre de critiques de principe. Il appartenait alors au Dr *Eggermann*, membre de la commission cantonale d'urbanisme, d'exposer la manière rationnelle dont avait été prévu l'équipement médico-social du Lignon, grâce à la réunion en comité de travail de tous les organismes publics ou privés qui ont admis la nécessité d'y installer des «antennes». Ainsi se trouvait démontré le contraste (voulu par les organisateurs de cette journée) entre la construction de Meyrin qui, au début du moins, ne prévoyait aucun équipement autre que commercial, et celle du Lignon où, tout au contraire, l'équipement médico-social est en train d'être planifié avant même que sorte de terre la partie la plus importante du gros œuvre.

C'est par une impressionnante démonstration des procédés de construction originaux que s'achève le programme.

De toute évidence, ces démonstrations n'avaient aucune prétention scientifique; elles visaient essentiellement à réunir, sans doute pour la première fois en Suisse, une assemblée composée par moitié de médecins, et par moitié d'architectes, d'ingénieurs, de sociologues, de travailleurs sociaux, de juristes et de diverses autres personnes affiliées à des institutions publiques ou privées. Le nombre et la variété des perspectives offertes aussi bien par les exposés du matin que par les visites de l'après-midi illustreront, si besoin était, la nécessité d'une réunion ultérieure destinée, elle, à l'exploration complète et systématique de ces perspectives.

O. Jeanneret

La protection de la santé dans les grands ensembles urbains

Chronique OMS 19, 151–156 (1965)

Le problème posé par l'accroissement continual des grands ensembles urbains «est peut-être le plus considérable de tous ceux auxquels l'humanité doit faire face en cette seconde moitié du vingtième siècle», selon le rapport d'un Comité d'experts de l'OMS, réuni à Genève en juin 1964 pour examiner l'urbanisme et l'aménagement urbain dans leurs rapports avec l'hygiène du milieu.

La population mondiale augmente de 50–60 millions de personnes chaque année; pour 100 personnes recensées en 1950, l'on en comptera 251 en l'an 2000.

En outre, la population urbaine continue à s'accroître du fait de l'exode rural. Entre 1800 et 1950, le nombre des personnes vivant dans les villes de 100 000 habitants et plus est passé de 16 millions à près de 314 millions, soit une augmentation dans le rapport

de 1 à 20. Ce mouvement vers les villes va probablement se poursuivre. On s'attend à ce qu'en l'an 2000, dans chaque pays, 8-12% des habitants suffisent, du fait de l'accroissement de la productivité agricole, à pourvoir à la totalité des besoins alimentaires.

La vie urbaine a de bons côtés: elle offre des possibilités «d'améliorer les niveaux de vie, l'instruction, les conditions de logement, les relations sociales et la santé publique». Par contre, un développement urbain désordonné est inquiétant «parce que les ressources en terre, en air et en eau sont mises davantage à contribution, parce que les maladies risquent de se répandre plus facilement et parce que le bruit, le surpeuplement et la dégradation du milieu physique et social constituent un danger pour la santé».

On connaît depuis longtemps les problèmes d'hygiène et de santé des villes, de même que les moyens de les résoudre. Mais, à mesure que la population grandit, les difficultés augmentent, ainsi que les dépenses à engager:

Les coûts limitent les possibilités. Ce qu'il faut chercher, ce n'est pas simplement une méthode d'action, mais une méthode *praticable*, une solution qui soit, du point de vue économique et opérationnel, à la portée de la population à protéger, qui ne dépasse pas les capacités financières et administratives des pays intéressés ou qui, si elle les excède, ne suppose pas une assistance monétaire et matérielle supérieure à celle que la communauté internationale est capable et désireuse de fournir.

Les questions financières mises à part, le fait est que «les professionnels ne sont pas même assez nombreux pour résoudre les problèmes quotidiens qui se posent aujourd'hui dans les collectivités en expansion des pays développés». Que dire des pays qui luttent pour leur développement?

Etendue des besoins

Afin d'avoir une idée concrète des problèmes d'urbanisation sur une petite échelle, une estimation faite aux Etats-Unis d'Amérique en 1955 prévoit, dans un ensemble urbain moderne, pour chaque nouveau groupe de 1000 habitants:

- a) 378 m³ d'eau par jour, soit plus de 135 000 m³ par an;
- b) des égouts et des installations de traitement pour 77 kg par jour (soit 28 tonnes par an) de polluants organiques de l'eau, ou 300 fosses septiques digestives;
- c) une dépense d'environ \$65 000 pour prévenir la pollution de l'air;
- d) 4,8 salles de classes primaires et 3,6 salles de classes secondaires;
- e) un budget scolaire additionnel d'environ \$114 000 par an;
- f) 3,5 hectares pour des écoles, des parcs et des terrains de jeux;
- g) 1,8 agent de police et 1,5 pompier;
- h) 1 lit d'hôpital;
- i) 1000 nouveaux livres dans les bibliothèques;
- j) une partie de cellule de prison;
- k) des rues nouvelles à revêtir, à équiper d'installations de drainage, à entretenir et à nettoyer; une plus grande quantité d'ordures et de déchets à ramasser;
- l) des crédits pour la rémunération de nouveaux employés dans divers services (travaux publics, santé, contributions, loisirs).

«Les ressources économiques et techniques qu'il faudrait mettre en œuvre pour remédier à cet état de choses sont énormes, même pour des pays économiquement avancés.»

Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies il existe, dans les pays moins développés, environ 150 millions de familles à loger dans de meilleures conditions: même dans les pays très industrialisés subsiste un arriéré de quelque 30 millions de logements.

Aspects sanitaires

Toute planification impliquant l'apport de main-d'œuvre, d'argent et de matériel afin de prévenir le danger d'une urbanisation non contrôlée doit tenir compte du fait que les difficultés les plus immédiates se rencontrent dans le domaine de la santé publique; on doit veiller à «l'hygiène de l'eau, de l'air, des aliments, des moyens de transport, des habitations et des lieux de récréation et de travail».

La production industrielle et économique est la base du développement urbain actuel, mais l'hygiène du milieu est essentielle à toute industrialisation effective, si l'on veut profiter de ses bienfaits. Chaque année, par exemple, 500 millions de personnes sont obligées d'interrompre leurs activités à cause d'infections imputables à l'insalubrité de l'eau. Une réduction même partielle de ce chiffre permettrait une augmentation de la main-d'œuvre et de sa productivité. L'absence de réseaux d'égouts et d'installations de traitement des eaux usées dans plusieurs ensembles urbains est une cause importante de maladies transmissibles, comme le choléra, la fièvre typhoïde, la diarrhée, la dysenterie, la filariose, la fièvre hémorragique et l'hépatite infectieuse.

L'implantation de réseaux permettant d'assurer un approvisionnement abondant en eau ainsi que l'évacuation des excréta, déchets liquides et eaux usées doit dès le début faire partie intégrante de la planification de tout grand ensemble urbain. De tels services réclament des investissements importants, mais ils peuvent et doivent être autonomes et faire leurs frais. Dans la perception des droits d'égout, une formule pratique consiste à en faire une surtaxe proportionnelle au tarif de l'eau.

Dans beaucoup de villes, on distribue deux sortes d'eau : l'une de qualité satisfaisante, l'autre de pureté douteuse. Cette pratique représente un grave danger, du fait de la possibilité de mélanges. En outre, la population utilise l'eau de qualité douteuse pour tous les usages domestiques autres que la boisson, ce qui est préjudiciable à la santé. Il vaut mieux, sur le plan de l'efficacité comme sur celui de l'économie, posséder un vaste réseau avec un système central de contrôle plutôt que plusieurs petits réseaux municipaux.

L'eau doit être payée en fonction des quantités utilisées, mesurées par un compteur. Des rapports émanant de plusieurs pays signalent que l'installation de compteurs a entraîné une réduction du gaspillage; le Comité recommande donc de généraliser progressivement leur emploi dans tous les pays en voie de développement lorsque cela se justifie du point de vue économique.

En ce qui concerne les égouts, il convient :

... de s'intéresser spécialement aux méthodes simples de traitement, par exemple à celle des bassins ou étangs de stabilisation. Les essais effectués indiquent que c'est là une technique très prometteuse qui mérite d'être étudiée par l'OMS et ses Membres, notamment ceux des régions en voie de développement.

On s'est jusqu'ici à peine préoccupé des dangers, en particulier des maladies transmises par les insectes, que peut faire courir l'évacuation défective des eaux usées. Or, dans quelques régions, en particulier dans certaines grandes villes, la menace s'est matérialisée : le moustique *Culex fatigans*, vecteur de la filariose à *Wuchereria bancrofti*, a très rapidement proliféré.

Plus qu'aucun autre, cet insecte a profité du processus accéléré d'urbanisation et d'industrialisation. Les gîtes créés de main d'homme lui sont si favorables qu'il existe une corrélation positive entre la densité de ce moustique et celle de la population humaine. L'augmentation de sa densité dans les agglomérations où les moyens d'évacuation des eaux usées sont insuffisants et les porteurs humains de filaires relativement nombreux, a entraîné un accroissement sans précédent de la filariose à *bancrofti* dans plusieurs régions du monde. En Inde, par exemple, on estimait en 1953 à 25 millions le nombre de personnes vivant dans des zones d'endémie filarienne; en 1960, le chiffre était de 64 millions. Dans une grande ville de l'Asie du Sud-Est, le nombre des cas de filariose a presque septuplé en moins de vingt ans.

En ce qui concerne les déchets industriels, le Comité estime que, dans les grands centres urbains, les autorités devraient systématiquement imposer aux entreprises industrielles la responsabilité du traitement de leurs effluents, conformément à des normes fixées par des organes officiels compétents. En outre :

Dans le cas de la pollution de l'air comme dans celui de la pollution de l'eau, l'objectif doit être de limiter les sources de contamination, d'amener les usines à pratiquer le recyclage de l'air qu'elles utilisent, avec séparation des matières en suspension, et de faire installer des dispositifs d'épuration individuels ou collectifs. En principe, on ne devrait tolérer aucune activité industrielle portant atteinte au bien-être de la collectivité, notamment au droit de chacun à l'air pur. Des études s'imposent donc sur les aspects juridiques et administratifs de la pollution atmosphérique.

Les déchets solides posent un problème financier, surtout à cause du prix de transport qui représente presque 70% du coût total de leur évacuation. Le Comité a hésité à recommander tel ou tel système d'élimination, à cause de ce facteur financier, particulièrement important dans les collectivités plus grandes.

Logement et espaces libres

Un logement n'est pas seulement un abri, et «l'espace vital» ne se mesure pas uniquement à la superficie des locaux, mais aussi à leur forme et à leur volume. Comme les frais de construction sont élevés, une collectivité peut, par exemple, les réduire en construisant de grands immeubles. Mais peut-être est-ce là une fausse économie car:

Les immeubles gigantesques ne sont pas à l'échelle humaine; leurs occupants peuvent s'y sentir écrasés et perdus dans l'anonymat et, de ce fait, sont exposés à des troubles psychopathologiques. La diminution d'activité productive et les frais médicaux qui en résultent annulent bien souvent les économies réalisées sur les coûts de construction.

Autrefois, en raison des dangers d'épidémie, il a fallu isoler certains groupes de l'ensemble de la population. Une telle ségrégation est moins utile à l'heure actuelle du fait des progrès de la médecine.

En revanche, de nouveaux types de ségrégation apparaissent: par niveau économique, par profession, par âge, par nombre d'enfants, par état de santé (les malades étant systématiquement envoyés à l'hôpital, alors que beaucoup d'entre eux pourraient être soignés tout aussi efficacement à domicile sans rupture de la vie familiale), etc. Il est naturel qu'une mère s'occupe elle-même de son enfant si elle en a la possibilité matérielle, mais il est normal aussi que les enfants soient ensemble, de même que les personnes âgées. La santé mentale gagnerait certainement à ce que les questions de ce genre soient approfondies et éclaircies.

En ce qui concerne les espaces libres, le problème auquel font face les collectivités urbanisées et industrialisées qui cherchent à s'adapter à un «monde complexe, mécanisé, affairé et écrasant» tient pour une part à la désagrégation des sociétés traditionnelles et à la formation de structures nouvelles encore mal discernables:

Bien des gens éprouvent de ce fait une impression de solitude (et peut-être de monotonie) engendrant parfois une tension nerveuse qui conduit à la passivité, à la délinquance ou à la névrose et aux maladies psychosomatiques.

Or, la nature a des effets tranquillisants et consolants qui s'exercent surtout dans les moments de loisir et de détente. La jouissance... de ces bienfaits... ne doit pas être l'exception. Il convient que chacun ait constamment à sa disposition les moyens voulus aux alentours immédiats de sa maison, dans les rues et les parcs, à l'intérieur du micro-district, et dans l'ensemble continu que doivent former la ville et les campagnes environnantes. De ce point de vue, les espaces libres apparaissent comme un capital vivant, transmis de génération en génération et constituant le patrimoine de l'humanité tout entière. Il ne faut pas qu'il soit gaspillé par imprévoyance ou incompréhension de son importance.

... la civilisation implique le droit aux loisirs et à des moyens de les occuper sainement. L'expansion sans précédent des grandes agglomérations urbaines fait donc de l'accès à des espaces libres une nécessité urgente.

On devrait faire preuve de davantage d'imagination et utiliser à d'autres fins des bâtiments publics (écoles et hôpitaux) ainsi que les terrains entourant les hôpitaux et même les cimetières qui, dans les grandes villes, occupent parfois une place considérable.

En matière de planification des établissements de santé publique, l'un des problèmes majeurs est celui de l'endroit où les hôpitaux doivent être construits. Du fait qu'un hôpital général moderne comporte des consultations externes, qui deviennent de jour en jour plus importantes, il doit être d'accès facile pour la population intéressée, ce qui signifie qu'il ne saurait se trouver en dehors d'une grande ville.

La capacité de l'hôpital ne doit pas être trop restreinte (le minimum recommandé est de 200 lits), mais d'un autre côté les hôpitaux trop vastes posent des problèmes particuliers. Bien que la place à réservier pour un hôpital soit considérable, les espaces libres entourant les bâtiments peuvent servir de parc ou être intégrés à une ceinture de verdure.

Les hôpitaux ne présentent plus de dangers pour la population vivant à proximité, car :
... leurs eaux usées, par exemple, contiennent assez d'antibiotiques pour neutraliser les microorganismes présents; d'autre part, les isotopes radioactifs ne sont employés qu'à faible dose et selon des règles précises qui excluent toute nocivité pour la population.

Bruits et vibrations

On sait que les bruits et vibrations ont des effets préjudiciables sur de nombreux organes du corps humain, en particulier sur le système nerveux. L'une des tâches les plus importantes des architectes, constructeurs, ingénieurs acousticiens et techniciens de la santé publique, est de s'assurer qu'ils ne dépassent pas un niveau acceptable.

Les recherches médicales ont montré que, même à un faible degré (35-37 décibels), le bruit peut affecter profondément le fonctionnement du système nerveux. Il a une influence aggravante sur l'évolution des maladies cardio-vasculaires et neuro-psychiatriques; il peut provoquer des troubles de l'audition, voire la surdité totale.

Le Comité estime souhaitable d'organiser une étroite collaboration internationale pour des études et recherches concernant les effets des bruits et des vibrations sur la santé et le bien-être des populations urbaines. Il souligne l'intérêt d'une coopération poussée entre les spécialistes de la planification des ensembles urbains et ceux de l'hygiène du milieu, en vue de l'aménagement de districts urbains où les bruits et vibrations seraient réduits à un minimum.

Informations et recherches

Il est essentiel que le public participe largement à la préparation et à l'adoption du plan directeur d'aménagement urbain qui :

... doit non seulement être compris et accepté par ceux qui en seront finalement les bénéficiaires mais aussi emporter leur appui enthousiaste. Un plan conçu avec imagination éveille souvent dans la collectivité des initiatives et des élans dont les fruits dépassent de très loin les simples promesses du document juridique.

On dispose déjà d'un fond de connaissances scientifiques, techniques, économiques et administratives suffisant pour pouvoir mettre immédiatement en œuvre des programmes d'hygiène du milieu, mais :

... dans ce domaine comme dans d'autres, l'information laisse beaucoup à désirer. Souvent, les résultats d'études ou d'enquêtes ne sont pas assez largement diffusés à l'intérieur même des pays d'origine, sans parler du reste du monde. D'autre part, bien des renseignements précieux font l'objet de communications rédigées dans une langue extrêmement technique qui s'adressent à un public restreint.

Une initiative a été prise par le Comité de l'Habitation, de la Construction et de la Planification du Conseil économique et social des Nations Unies en faveur de la création d'un centre international de documentation en matière d'habitation, de construction et de planification, qui coordonnerait les recherches actuellement faites dans le monde entier, avec la participation active de l'OMS.

Le rapport insiste sur certains domaines où des recherches sont nécessaires, en particulier la chimie de la pollution atmosphérique et les effets physiologiques des polluants, la régulation des mouvements de l'eau pour lutter contre la bilharziose et le problème de plus en plus préoccupant de l'élimination des déchets solides.

Recommandations

En ce qui concerne la planification des grands ensembles urbains, le Comité a formulé quatre recommandations précises :

1. Les gouvernements devraient examiner de près si leur politique et leurs programmes de développement national font une place suffisante à l'aménagement des grands ensembles urbains sous ses divers aspects. Il convient qu'ils veillent en particulier à organiser des services d'hygiène du milieu bien conçus, de façon que les besoins sanitaires soient dûment pris en considération dans l'étude et la réalisation des plans d'aménagement urbain.

2. Dans bien des pays, les affaires intéressant directement le développement urbain et régional (planification des villes et des régions, construction de logements, approvi-

sionnement en eau, génie sanitaire, etc.) relèvent de différents ministères ou organismes officiels, ce qui rend difficile l'indispensable harmonisation des programmes, notamment en ce qui concerne leur étendue et leur échelonnement. Ainsi, on connaît des zones qui ont été ouvertes au développement urbain sans qu'aient été prévues en même temps ni l'alimentation en eau et la construction d'égouts, ni les services d'enseignement et de santé. Il est donc recommandé de confier à un ministère ou département central la responsabilité de coordonner et d'intégrer (et, le cas échéant, d'exécuter) les plans régionaux d'aménagement du territoire, en particulier dans les secteurs dont l'importance déborde les limites territoriales des collectivités intéressées, à savoir: transports, implantation d'industries et habitat, distribution d'eau et égouts, utilisation et exploitation des terres, enseignement, santé et loisirs, etc.

3. Le succès des efforts de planification urbaine et régionale dépend en grande partie de l'application d'une politique foncière efficace. On doit viser à abréger radicalement les délais qu'impose encore aux acquisitions de terres la législation de nombreux pays et à assurer des dédommagemens pour les améliorations apportées aux terrains.

4. Les moyens législatifs, financiers et administratifs à mettre en œuvre pour l'aménagement des grands ensembles urbains sont multiples et varient d'un pays à l'autre. Il appartient à chaque gouvernement de déterminer ceux qui répondent le mieux à ses besoins particuliers. Cependant, une tâche administrative importante à prévoir dès le début est l'évaluation objective des résultats au fur et à mesure de l'exécution des plans. L'organisme de planification peut être chargé non seulement de coordonner les différents projets relevant du programme général, mais encore d'évaluer objectivement les réalisations. Ce travail d'évaluation aidera à aligner constamment les plans d'aménagement sur les derniers progrès de la technique et à les adapter à l'évolution des collectivités intéressées.